

Rentrée 2010 dans les collèges eurois :

Nouvelle augmentation des effectifs et politique réussite éducative accompagnée

Avec 28 240 élèves annoncés dans les prévisions de rentrée de l'Inspection académique, le Département enregistre pour la 3^{ème} année consécutive une augmentation des effectifs dans le secondaire. Il doit adapter moyens et locaux afin que cette rentrée se déroule sans encombres.

Les constats de rentrée 2009-2010 ont fait état d'un total de 27 801 élèves en intégrant les effectifs de SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté). Les prévisions de rentrée de l'Inspection académique pour cette rentrée de septembre 2010 estiment à 27 290 élèves, auxquels s'ajoutent environ 950 élèves de SEGPA (28 240 au total), soit une augmentation d'environ 439 élèves.

Ajuster les secteurs

En 2006, le Département a chargé un cabinet d'études de réaliser un état des lieux exhaustif de l'ensemble des collèges afin d'établir un plan d'action définissant les territoires d'intervention prioritaires. Depuis, le Conseil général a effectué deux re-sectorisations pour anticiper des saturations d'établissements et contribuer au rééquilibrage des secteurs de recrutements.

A la rentrée 2008-2009, les communes de Bouleville et de Saint-Maclou ont été re-sectorisées vers le collège de Pont-Audemer afin de répondre en partie à la situation de sur-occupation du collège de Beuzeville.

A la rentrée de 2009-2010, afin de répondre à une situation de sur-occupation structurelle du collège de Conches-en-Ouche, il a été décidé d'augmenter sa capacité d'accueil et de diminuer le secteur de recrutement en re-sectorisant Emanville vers le collège de Beaumont-le-Roger et d'établir une double sectorisation pour Ferrières-Haut-Clocher, Ormes et Portes vers les collèges de Conches et de Paul-Bert à Evreux.

Dans le même temps, une actualisation des capacités d'accueil des collèges du Département a été effectuée afin d'intégrer les restructurations ou extensions des bâtiments ou encore de corriger des capacités d'accueil qui auraient été surévaluées. En effet, dans un contexte d'assouplissement de la carte scolaire, il s'agit de rappeler que le seul motif de refus d'une dérogation par l'Inspecteur d'académie est la capacité d'accueil de l'établissement.

Sur-occupation : la concertation est de mise

Cette démarche prospective se poursuit avec des modalités de mise en œuvre ancrées dans une véritable logique de diagnostic partagé et de concertation élargie.

Ainsi, depuis mars 2010, des réunions de concertation ont été organisées autour de la question de sur-occupation du collège d'Aubevoye avec les collèges ayant un secteur de recrutement limitrophe à celui d'Aubevoye, à savoir les collèges de Gaillon, Le Hamelet à Louviers et Roger-Gaudeau aux Andelys. Cette concertation va être élargie à l'ensemble des collèges du territoire de Vernon et Saint-Marcel dès cette rentrée.

Les objectifs de cette démarche sont :

- appréhender et anticiper les évolutions d'effectifs sur chaque territoire afin d'ajuster les secteurs de recrutement aux capacités d'accueil ;
- contribuer par la re-sectorisation à l'équilibre social des établissements dans un souci de mixité sociale.

La dynamique des projets éducatifs

En 2009-2010, le Département a soutenu 130 projets pour un montant total d'environ 400 000 € de subventions accordées aux collèges. 95 projets pédagogiques éducatifs et culturels ont été soutenus pour un montant de 215 879 €. Pour les projets de réussite éducative, 54 demandes ont été déposées par l'ensemble des collèges du département. Suite aux différentes séances d'instruction, 35 projets ont été soutenus pour un montant global de 181 398 € dont le projet expérimental "[plate-forme de resocialisation](#)" retenu dans le cadre du fonds jeunesse.

L'engagement en matière de réussite éducative a permis de développer des projets innovants autant en termes de contenu que dans les modalités de mise en œuvre. Ainsi, l'appel à projets doit à présent permettre de capitaliser ces expériences et contribuer à leur mise en synergie. L'organisation de "la fête des collégiens" en juin 2011 pourra permettre de les valoriser.

L'appel à projets pour l'année scolaire 2010-2011 est en cours d'instruction par les services du Département. Le comité de sélection se réunira ce mois-ci.

Contribuer à la réussite des jeunes Eurois

Dès cette rentrée scolaire 2010, un groupe de travail va se mettre en place afin de réfléchir à "la dynamique projet du département" et proposer les modalités de mise en œuvre de la "fête des collégiens". Cette manifestation sur un mode participatif permettrait de valoriser les travaux et réalisations des collégiens et également de mutualiser les méthodes et savoir-faire en matière d'élaboration de projets entre les collèges.

Ce groupe de travail sera composé de membres de la communauté éducative, d'experts de la jeunesse, de la culture, du sport, d'élus... L'objectif sera de proposer des orientations et des modalités de mises en œuvre pour une réforme effective à la rentrée scolaire 2011-2012 avec pour finalité la réussite éducative des jeunes Eurois.

Expérimentation d'un Espace Numérique de Travail

Le Département a lancé en janvier 2008 une expérimentation autour d'un **espace numérique de travail** (ENT) auprès de cinq collèges, en confiant à France Télécom sa gestion et son pilotage technique. Le rôle du Conseil général est de piloter et coordonner l'intervention des différents partenaires et d'impulser à travers une démarche concertée des orientations et objectifs communs.

Dans ce cadre, des ressources communes et partagées ont été intégrées à la plate-forme collaborative comme Paraschool, un outil permettant le soutien scolaire, le site internet www.lesite.tv, Universalis Junior (une encyclopédie)... Les établissements ont également été dotés de tableaux blancs interactifs (TBI).

Les objectifs de cette expérimentation euroise sont :

- expérimenter un outil "plate-forme numérique" permettant une facilité d'utilisation et d'appropriation répondant aux besoins en termes de fonctionnalités de la communauté éducative;
- développer des usages et des projets avec pour certains une dimension inter-

établissements

7 collèges en expérimentation dès cette année

A la rentrée 2009-2010, 6 collèges avaient intégré l'expérimentation dont 3 nouveaux collèges (deux d'entre eux sont labellisés Ambition réussite). En effet, dans un objectif de réussite éducative, il leur a été proposé de rejoindre cette expérimentation, et ce au regard d'un bilan positif du développement des usages à travers cet outil.

Pour cette rentrée 2010-2011, 7 établissements vont poursuivre l'expérimentation dont un nouveau collège, celui de Brionne.

Les sept collèges concernés sont :

Hyacinthe-Langlois (Pont-de-L'arche), Pierre-et-Marie Curie (Pont-Audemer), César-Lemaître (Vernon), Ferdinand-Buisson (Louviers), Pablo-Neruda (Evreux), Alphonse-Allais (Val-de-Reuil) et Pierre-Brossolette (Brionne).

Plate-forme de resocialisation : création d'un espace d'apprentissage individuel et collectif

Le projet de "*plate-forme de resocialisation : Création d'un espace intermédiaire d'apprentissage individuel et collectif*" retenu dans le cadre de l'appel à projets du Haut-commissariat à la Jeunesse et aux solidarités actives illustre parfaitement la catégorie des projets innovants et expérimentaux développés par le Conseil général.

Dans le cadre du fonds d'aide à la jeunesse, 500 projets ont été déposés au niveau national, 165 ont été retenus et 50 ont été identifiés comme particulièrement remarquable pour leur qualité dont celui-ci. Seuls 2 projets sont présentés par des collectivités territoriales, à savoir les Département du Nord et de l'Eure.

Le projet eurois, co-piloté par le Conseil général et l'Inspection académique, implique les collèges de Brionne, Montfort et Bernay (Marie-Curie) et leur territoire à travers l'engagement des partenaires locaux. Les objectifs principaux sont de :

- mettre en œuvre les moyens qui permettent au jeune en situation potentielle de décrochage scolaire de résoudre ses difficultés et de révéler ses potentialités, en créant un espace intermédiaire d'apprentissage individuel et collectif, espace "d'entre deux" entre le collège et des expériences extérieures fortes (séjour de rupture en montagne),
- co-construire un nouveau type d'accompagnement par une coordination des partenaires locaux autour du projet du jeune et de sa famille.

Actuellement, le déroulement du projet se termine et son évaluation par le cabinet AUXIME-AREPS se poursuit (rapport final en octobre). En fonction du bilan, la mission interministérielle à la Jeunesse demandera aux porteurs de projets et aux évaluateurs d'envisager les modalités et ajustements nécessaires à une généralisation.

Travaux dans les collèges

Voici la liste des travaux réalisés durant l'été et programmés dans les semaines à venir.

- Travaux lourds engagés ou en études en 2010 :
 - travaux d'étanchéité phase 1 sur 5 collèges pour 580 000 €
 - création d'un bloc sanitaire sur cour au collège Les Fougères à Louviers pour 100 000 €

- mise en sécurité incendie du collège Jean-Rostand à Evreux pour 200 000 €
- extension des sanitaires et création d'un préau - collège de Gravigny pour 1 150 000 €
- Rénovation des salles de sciences dans plusieurs collèges : 143 753 €
 - Simone-Signoret à Aubevoye : 42 413 €(travaux finis)
 - Le Hamelet à Louviers : 34 570 €(travaux finis)
 - Michel-de-Montaigne au Vaudreuil : 5 758 € (travaux prévus aux congés de Toussaint)
 - Pierre-Brossolette à Brionne : 57 953 €(travaux prévus aux congés de Toussaint)
 - Europe à Corneilles : 3 053 €(travaux prévus aux congés de Toussaint)
- Rénovation des sanitaires dans plusieurs collèges : 150 000 €
 - Evariste-Gallois à Breteuil-sur-Iton
 - Paul-Bert à Evreux
 - Navarre à Evreux
 - Jean-Rostand à Evreux
 - Guy-de-Maupassant à Fleury-sur-Andelle
- Travaux dans les logements de fonction : 41 558 €
 - Les établissements concernés : Jacques-Brel à Beuzeville, Pablo-Neruda à Evreux, Marcel-Marceron à Montfort-sur-Risle, Hyacinthe-Langlois à Pont-de-l'Arche, Maurice-de-Vlaminck Verneuil-sur-Avre :
 -
 - Rénovation de chaufferie : 142 124 €
L'établissement concerné et La-Côte-des-Deux-Amants à Romilly-sur-Andelle où les travaux seront réceptionnés pour octobre.
- Travaux de réfection de toitures :
 - Victor-Hugo à Gisors : 45 000 €
 - Pablo-Picasso à Gisors : 44 000 €
 - Le Neubourg : toiture du bâtiment administratif : 37 188,71 €
- Mise en conformité incendie : 400 000 €
 - Au collège Victor-Hugo de Rugles avec une livraison pour la rentrée du 1^{er} étage + 2 cages d'escalier.

2 – Les travaux réalisés avant la fin de l'année 2010 :

- Travaux de Voirie et réseaux divers (VRD) ont été engagés dans plusieurs collèges pour un montant global de 134 600 € Il s'agit de : Pablo-Neruda à Evreux, Ezy-sur-Eure, Fleury-sur-Andelle, Paul-Bert à Evreux, Gaillon, Manneville-sur-Eure et Damville.
- Installation de classes préfabriquées : 150 373 €
 - Simone-Signoret à Aubevoye : 2 salles mises à disposition pour le 13 septembre.
 - La-Côte-des-Deux-Amants à Romilly-sur-Andelle : 2 salles mises à disposition fin septembre 2010.
- Travaux électriques divers : 120 000 €
 - Simone-Signoret à Aubevoye : câblage informatique et sonorisation.
 - Jacques-Daviel à La Barre-en-Ouche : Remplacement autocom.

- Le Hameau à Bernay : alarme anti intrusion.
 - Jean-de-la-Fontaine à Bourgheroulde : alarme anti intrusion.
 - Paul-Bert à Evreux : remplacement autocom.
 - Jean-Rostand à Evreux : remplacement autocom.
 - Pablo-Neruda à Evreux : remplacement autocom.
 - Marcel-Pagnol Gravigny : alarme anti intrusion.
 - Jean-Claude-Dauphin à Nonancourt : câblage informatique et sonorisation.
 - Hyacinthe-Langlois à Pont-de-l'Arche : remplacement autocom.
 - César-Lemaître à Vernon : alarme anti-intrusion.
- Aménagement divers : 19 700 €
 - Guy-de-Maupassant à Fleury-sur-Andelle : cloisons dans la salle de technologie et agrandissement salle de sciences n°5.

Bourses scolaires : Le Département de l'Eure partenaire de vos études

Le Conseil général de l'Eure contribue à la réussite scolaire des élèves eurois en aidant les familles du département à faibles revenus par l'attribution d'une bourse scolaire à leurs enfants après la sortie de l'école primaire. Depuis la rentrée 2009, le dispositif mis en place propose un mode de calcul et un barème simplifiés. Un seul dossier par famille est nécessaire et il doit impérativement être retourné pour le 30 octobre.

Quel montant ?

Pour les familles qui répondent aux critères d'attribution de la bourse, le montant annuel est compris entre 50 € et 610 € pour les collégiens et lycéens et de 243 € à 1 500 € pour les étudiants en enseignement supérieur.

Conditions d'attribution

La décision d'attribution d'une bourse départementale peut intervenir entre octobre et avril de l'année scolaire considérée. Dès qu'une décision est prise, elle est notifiée par écrit à la famille.

Pour faire une demande de bourse, vous devez remplir trois séries de conditions :

1/Scolarité

Avoir un enfant qui :

- fréquente un établissement d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger,
- est inscrit dans une classe habilitée à recevoir des boursiers nationaux,
- n'est pas sous contrat d'apprentissage ou en stage rémunéré.

2/Ressources

Ne pas dépasser le seuil de ressources calculé en fonction de vos revenus et du nombre de parts d'imposition (pour plus d'informations, reportez-vous à la méthode de calcul figurant sur ce dépliant fourni).

3/Délai

Si vous remplissez les conditions de scolarité et de ressources, vous pouvez établir une demande de bourse à l'aide d'un formulaire disponible à l'Hôtel du département, dans les collèges, les lycées, l'université et l'IUT, les UTAS et les CCAS.

Ce document est à retourner complet et signé au Conseil général, avant le 30 octobre.

Décision et paiement

Après vérification par le service des bourses, seuls les dossiers recevables sont soumis à la Commission permanente du Conseil général qui les examine au fur et à mesure de leur instruction, d'octobre à avril.

Le montant de la bourse départementale est versé en une seule fois pour l'ensemble de l'année scolaire. Ce paiement intervient environ quatre semaines après l'avis d'attribution qui vous est adressé à votre domicile.

Attention : être non imposable ne permet pas systématiquement de bénéficier d'une bourse. Si vous bénéficiez par ailleurs d'une bourse nationale, son montant sera déduit automatiquement de la bourse départementale pour les collégiens. Concernant les lycéens et étudiants recevant une bourse nationale, un barème spécifique est appliqué.

Les bourses internationales Aristide Briand

Inscrit(e) dans un établissement d'enseignement supérieur, parents domiciliés fiscalement dans l'Eure*, vous souhaitez étudier ou faire un stage à l'étranger ?

Le Département de l'Eure peut vous aider grâce au nouveau dispositif des "Bourses Internationales Aristide Briand".

Quelle que soit votre destination et à condition de partir au moins quatre mois, 150 ou 250 € peuvent vous être accordés par mois passé à l'étranger.

Un forfait annuel de 400 € peut être attribué pour les stages à l'étranger des étudiants en cycle court (BTS...).

** Le revenu annuel par part d'imposition des parents ne devant pas excéder 15 000 € avant abattement fiscal.*

Pour l'ensemble des bourses accordées par le Conseil général de l'Eure, renseignez-vous auprès de la Direction de l'Éducation, Jeunesse et Sport, service des bourses.

Hôtel du Département, boulevard Georges-Chauvin

27021 Evreux Cedex

Tél. : 02 32 31 50 26 • fax : 02 32 39 91 69

internet : www.eureenligne.fr

Transports scolaires

35 000 élèves transportés pour 33 M€

Cette année encore 35 000 élèves seront transportés dont 7 000 sur les lignes régulières et 28 000 en circuits spéciaux. Au total, 750 circuits quotidiens fonctionneront et 400 véhicules seront déployés quotidiennement. Pour les circuits spéciaux, l'intervention de 40 AO2 (autorité organisatrice de second rang : communauté de communes ou syndicat de transports scolaire) implantées localement permet d'assurer la gestion localement. Le budget annuel de ces transports approchera les 33 M€ pour les finances départementales.

Le transport adapté des élèves handicapés

En 2009/2010 ce sont 700 élèves qui ont bénéficié du transport adapté. A ce jour plus de 600 élèves sont déjà inscrits et pris en charge pour l'année 2010/2011. Plus de 200 circuits spécialement adaptés pour le transport des élèves handicapés seront opérationnels. Ce

transport est réalisé par des artisans taxis (environ 80) et des sociétés de transport (par petits véhicules de moins de 9 places).

L'information du réseau des lignes régulières départementales

- 30 000 fiches horaires ont été éditées et distribuées ainsi que 3000 plans pliants. Envoi dans chacune des communes desservies par les lignes régulières, envoi à chaque AO2, ainsi qu'aux offices de tourisme.

Le site eureenligne.fr permet une inscription à distance (paiement en ligne et envoi de la Carte à domicile). Environ 10 % des inscriptions se font par cette voie.

Les points d'arrêt :

- 6 000 points d'arrêts sont identifiés.
- Politique de sécurisation des points d'arrêt entamée en 2009 et poursuivie en 2010 et 2011. 750 points d'arrêts vont être améliorés
- Est prévue aussi la mise en accessibilité de 150 points d'arrêts sur l'ensemble du département d'ici 2015 avec l'aménagement de quais rehaussés, largeur adaptée pour manœuvre pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Les actions d'accompagnement

Le Département met aussi en place des transports spécifiques pour les manifestations telles que "collèges au cinéma", carrefours ou forums des métiers.